Envoyé en préfecture le 09/10/2026
Reçu en préfecture le 09/10/2026
Publié le
ID : 056-245600465-20261007-D_26_249_B11-DE

Département du Morbihan
Arrondissement de Lorient
Communauté de Communes de Belle-Île-en-Mer

Séance du mercredi 7 octobre 2026

Extrait du registre des délibérations du conseil de la Communauté de communes

L'an deux mille vingt-six, le mercredi sept octobre, à dix-neuf heures trente, les membres du conseil de la Communauté de Communes de Belle-Île-en-Mer, légalement convoqués, se sont réunis publiquement à La Chapelle, située 45 avenue Carnot sur la commune de Le Palais, sous la présidence de Monsieur Tibault GROLLEMUND.

Nombre de conseillers : ➢ En exercice : 22 ➢ Présents : 16 ➢ Votants : 20 Date de convocation : 01/10/2026	- Conseillers présents :	Pierre-Paul AUBERTIN, Catherine BARBOTIN, Thomas BRON, Myriam BROSSIER Frédéric CHAZAL, Guillaume DANIC, Tibault GROLLEMUND, Jean-Luc GUENNEC, Jérôme HAYS, Marc KEMPF, Soazic LANCO, Marianne LE POETVIN, Yves LOYER, Reine-Claude LUCAS, Anne-France NAUDIN, Marie THUILLIER
	- Conseillers représentés :	Benjamin AZOUZE *donne pouvoir à Marie THUILLIER* Annaïck HUCHET *donne pouvoir à Guillaume DANIC* Ronan JUHEL *donne pouvoir à Yves LOYER* Garance GUILLAUME *donne pouvoir à Marianne LE POETVIN*
	- Conseillers absents :	Emmanuel TYREL DE POIX, Patrick LE PELLETIER-BOISSEAU
	- Conseillers excusés :	/

Délibération n° 26_249_B11

EAU DU MORBIHAN : ASSAINISSEMENT COLLECTIF – RAPPORTS SUR LA QUALITÉ ET LE PRIX DU SERVICE 2025

VU le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L.2224-5 et D.2224-1 et suivants relatifs aux rapports annuels sur le prix et la qualité des services publics d'eau potable et d'assainissement ;

VU les rapports sur le prix et la qualité du service public d'assainissement collectif établis au titre de l'exercice 2025 par Eau du Morbihan ;

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, prend acte de la présentation des rapports sur le prix et la qualité du service public d'assainissement collectif pour l'exercice 2025, établis par Eau du Morbihan.

Les rapports sur le prix et la qualité du service public d'assainissement collectif pour l'exercice 2025 sont annexés à la présente délibération et mis à la disposition du public conformément aux dispositions réglementaires en vigueur.

Monsieur le Président est chargé de l'exécution de la présente délibération.

Pour extrait conforme

Fait à Belle-Île, le 7 octobre 2026

Tibault GROLLEMUND
Président

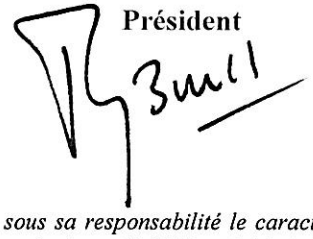

Catherine BARBOTIN
Secrétaire de séance



Monsieur le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rennes dans un délai de 2 mois, à compter de la présente publication, par courrier postal ou par le biais de l'application informatique Télérecours, accessible par le lien suivant : http://www.telerecours.fr.